

Non respect du délai de restitution d'un permis après du courrier 48SI

Par Sissiwass, le 27/06/2019 à 09:50

Bonjour,

J'ai reçu un courrier il y a plus de 10ans concernant mon permis de conduire que je devais restituer dans les 10 jours suivant le courrier recommandé du 48SI.

Je ne l'ai jamais restituer et depuis 2ans et je l'ai égaré à la suite d'un voyage.

Seulement voilà cela fait déjà quelques mois que je souhaiterais repasser mon permis mais on me demande un document qu'on appelle Récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul" pour pouvoir passer la visite médicale ainsi que le code...

J'ai envoyé des courriers et je n'ai eu aucune réponse à part par l'ANTS qui eux me demande machinalement de leur envoyer mon permis de conduire.

De plus je n'ai plus aucun documents concernant cette annulation et la décision prise par le tribunal...

Je ne sais plusquoi faire et je souhaiterais savoir quelle me conseille sachant que je n'ai aucun documents pas même mon numéro de permis de conduire.

Par Visiteur, le 27/06/2019 à 12:27

Bonjour,

C'est aevc l'administration qu'il faut vous entendre...Peut-être vous demanderont-ils un certificat de perte, mais l'avez déclaré ?